

À l'attention des délégués des collectivités
adhérentes au S.I.R.T.A.V.A.

Tonnerre, le 3 décembre 2014

N/Réf. : EC/LB/DB/14-0241

Objet : Réunion du Comité Syndical

Madame, Monsieur le Délégué,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à la réunion du Comité Syndical qui aura lieu le :

JEUDI 11 DÉCEMBRE 2014 À 9 H 30
(Émargement à partir de 9h15)
A LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-RÉMY

L'ordre du jour sera le suivant :

Désignation du délégué secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 19 septembre 2014.

A) PÔLE RIVIERES

- 1) Retenue de garantie pour les travaux de protection de berge à Flogny-La Chapelle ;
- 2) Mesures d'accompagnement suite à la suppression du barrage de la SIB à Cry ;
- 3) Subvention à la LPO Yonne pour l'entretien de la ripisylve sur une île du plan d'eau de Bas-Rebourseaux ;
- 4) Pôle Rivières : demandes de financement pour l'année 2015.

B) PÔLE BASSIN VERSANT

- 1) Cellule d'animation du SAGE et cellule d'animation du Contrat Global Armançon : demandes de financement pour l'année 2015 ;
- 2) Cellule d'animation du SAGE sur la thématique « zones humides » : demandes de financement pour l'année 2015 ;
- 3) Actions de communication du SAGE et du Contrat Global Armançon : demandes de financement pour l'année 2015 ;
- 4) Elaboration et animation du Contrat Global Armançon : création d'un emploi non permanent d'ingénieur.

C) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Demande de retrait du SIRTAVA de la Commune de Blancey ;
- 2) Demande de retrait du SIRTAVA de la Commune de Migennes ;
- 3) Décision Modificative au B.P. 2014 « D.M. n° 2 » ;
- 4) Adoption d'un protocole d'Aménagement et de Réduction du Temps de Travail ;
- 5) Débat d'Orientation Budgétaire - Exercice 2015.

D) QUESTIONS DIVERSES

.../...

Un verre de l'amitié sera offert à l'issue du Comité Syndical.

Je compte sur votre présence et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Délégué, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Président,

Eric COQUILLE



N.B. : Si vous ne pouvez être présent lors de cette réunion, il vous appartient d'en aviser votre délégué suppléant, qui vous remplace de droit, et de lui faire suivre les documents relatifs à la séance.